CITOYENNETÉ

Elections, mode d'emploi

L'année 2012 est une année riche d'échéances électorales majeures. En effet dès le 22 avril, les Français se rendront aux urnes pour le 1er tour de l'élection présidentielle, le 2nd tour se déroulant le 6 mai. En juin également, les 10 et 17, les élections législatives mobiliseront à nouveau notre pays. À Fréjus, suite au redécoupage de la carte électorale, ce sont 39 bureaux de vote, contre 35 jusqu'à présent, qui accueilleront les électeurs fréjusiens dans tous les quartiers. Voter est un droit et un devoir. Mode d'emploi à destination de tous pour bien préparer sa participation aux scrutins à Fréjus.

Tout savoir sur le redécoupage de la carte électorale

Le redécoupage de la carte électorale a été effectué en application des dispositions réglementaires imposant moins de 1 000 électeurs inscrits par bureau de vote. La population de Fréjus en hausse constante a rendu ce redécoupage nécessaire pour les prochaines échéances électorales. Notre ville compte désormais 39 bureaux de vote, numérotés de 1 à 39, qui correspondent pour certains aux anciens bureaux, mais pour la plupart à de nouveaux bureaux établis dans de nouveaux sites. Dans ce cadre, de très nombreux électeurs ont changé de bureau de vote. Il est impératif qu'ils s'assurent du numéro du bureau dans lequel ils sont inscrits avant les scrutins.

Comment savoir dans quel bureau voter ?

Le numéro du bureau dans lequel voter, ainsi que son adresse, sont indiqués sur la carte d'électeur de chacun. Ainsi, le numéro du bureau est à droite de l'encadré central au dessus de la mention "N° du bureau de vote", tandis que son adresse est précisée en haut à gauche à côté de la mention "LIEU DE VOTE" (voir notre schéma p.10).
Néanmoins, ce dossier offre à chacun la possibilité de vérifier le numéro de son bureau de vote en fonction de son lieu de résidence en consultant la liste alphabétique exhaustive des rues de Fréjus figurant aux pages 12 à 16.



Faisant son entrée parmi les nouveaux bureaux de vote, le Groupe scolaire Aurélien abrite désormais les bureaux n° 10 et n° 11.

Les principaux changements

La création de 4 bureaux de vote supplémentaires a tout naturellement impliqué une nouvelle répartition des électeurs dans les bureaux déjà existants. La Ville a également profité de cette refonte des bureaux pour intégrer de nouveaux sites afin de renforcer la proximité des bureaux de vote au regard de la domiciliation des inscrits.
Sont ainsi venus rejoindre les équipements accueillant des bureaux de vote :

- le groupe scolaire Aurélien, qui héberge désormais les bureaux n° 10 et n° 11
- la Mairie annexe de la Tour de Mare, au sein de laquelle se trouve les bureaux n° 12 et n° 13
- la salle de sports Gallieni, où se rendront les électeurs inscrits dans les bureaux n° 14, n° 15, n° 16 et n° 17,
- la Capitainerie de Port-Fréjus dotée du bureau n° 25
- la salle municipale du Sextant, accueillant les bureaux n° 26 et n° 27.

L'école René Char, qui comptait jusqu'alors 5 bureaux dans ses locaux, ne fait plus partie en revanche des sites dans lesquels sont établis des bureaux de vote.

De plus, les 4 bureaux de vote dédiés aux habitants du quartier de Saint-Aygulf, s'ils n'ont pas changé de domiciliation (la salle polyvalente Charles Denis), sont en revanche désormais numérotés du n° 35 au n° 38. Idem pour le bureau de vote établi dans le quartier de Saint-Jean-de-Cannes, qui porte aujourd'hui le n° 39.

Tout savoir sur les scrutins

Les scrutins sont au nombre de quatre (sous réserve d'un 2nd tour aux législatives), deux tours pour l'élection présidentielle, un ou deux tours pour les élections législatives. Ils se dérouleront du 22 avril au 17 juin prochains.

Dimanches 22 avril et 6 mai : l'élection présidentielle

Première échéance électorale, l'élection présidentielle se déroulera le dimanche 22 avril pour son 1er tour et le dimanche 6 mai pour son 2nd tour. Les électeurs devront choisir à cette occasion leur Président de la République. Le scrutin, est dit "uninominal majoritaire à deux tours" au suffrage universel direct, c'est-à-dire que tous les électeurs inscrits sur les listes prennent part à cette élection.
Pour élu dès le 1er tour, il faut réunir la majorité absolue des suffrages exprimés. Seuls deux candidats sont autorisés à se présenter au 2nd tour. Il s'agit des deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix au 1er tour. De la même façon qu'au 1er tour, est élu au 2nd tour le candidat réunissant la majorité des suffrages exprimés.
Depuis 2002, le mandat du Président est d'une durée de 5 ans, que l'on nomme le quinquennat. Ce dernier a succédé au "septennat" (7 ans), qui avait été établi à l'origine dans notre Constitution du 4 octobre 1958, révisée depuis.

Dimanche 10 et 17 juin : les élections législatives

En juin, les Français se rendront à nouveau dans les bureaux de vote de notre pays dans le cadre des élections législatives. Ils vont en effet devoir se déterminer sur le choix de leur Député, qui aura la charge et la responsabilité durant les 5 années de son mandat, de représenter leurs intérêts à l'Assemblée Nationale et de voter les lois de notre pays.
Concernant les députés, le vote a lieu par circonscription, chacune d'elle correspondant à un siège. Ainsi, les habitants de Fréjus font partie de la 5e circonscription du Var, qui regroupe le canton de Fréjus (communes de Fréjus, des Adrets et de Bagnols-en-Forêt), le canton de Saint-Raphaël (commune de Saint-Raphaël), et le canton du Muy (communes du Muy, de Puget-sur-Argens et de Roquebrune-sur-Argens). Les 10 et 17 juin, les habitants des 7 communes de la 5e circonscription devront faire leur choix parmi les mêmes candidats.
Les députés sont élus au suffrage universel direct, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Pour être élu dès le 1er tour, un candidat doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre égal au quart du nombre des électeurs inscrits. Pour être élu au 2nd tour, la majorité relative suffit. Cela dit, ne peuvent se présenter au 2nd tour que les candidats ayant obtenu un nombre de voix d'au moins 12,5% du nombre d'électeurs inscrits dans la circonscription.

Bien préparer sa participation aux élections : les réponses à vos questions

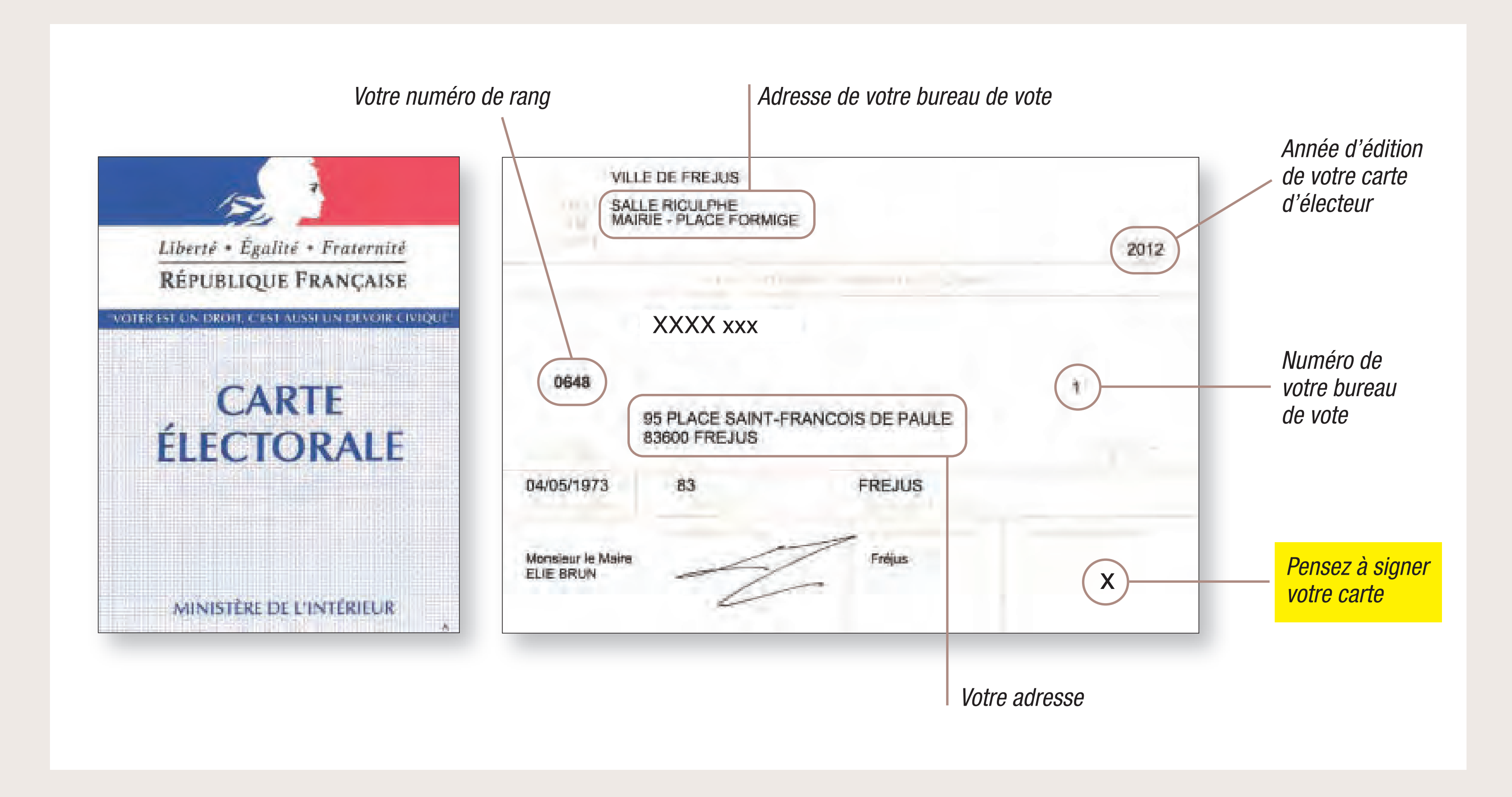
Voter est un droit et un devoir. Afin de faciliter votre participation aux scrutins à venir, voici les réponses aux questions que vous pourriez vous poser.

Comment est la nouvelle carte d'électeur ?

La nouvelle carte d'électeur est identique à la précédente, à savoir tricolore. Afin de la distinguer néanmoins de votre ancienne carte, vous trouverez à l'intérieur en haut à droite, mentionnée l'année "2012".



Les 10 et 17 juin, les électeurs de la 5e circonscription du Var regroupant les habitants de Fréjus, Saint-Raphaël, Les Adrets, Bagnols-en-Forêt, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens et Le Muy, désigneront leur député pour les 6 années à venir.



Quelles pièces dois-je présenter le jour de l'élection ?

Le jour des scrutins, vous devrez présenter à l'entrée du bureau de vote votre carte d'électeur, mais aussi surtout un justificatif d'identité. Seuls sont admis pour prouver votre identité les documents suivants :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Permis de conduire
- Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat
- Livret ou carnet de circulation, délivré par le Préfet
- Carte du Combattant, de couleur chamois ou tricolore
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie délivrée par les autorités militaires
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat, de parlementaire ou d'élu local avec photographie
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire
- Attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de 3 mois, comportant une photographie d'identité et authentifiée par un cachet de la commune.

A l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, ces documents doivent être en cours de validité.

Est-ce que je peux voter sans ma carte d'électeur ?

Oui, il est possible de voter sans carte d'électeur. Il faut néanmoins être inscrit sur les listes électorales de la commune, et se rendre dans le bureau de vote correspondant à votre inscription.

A noter que la carte d'électeur est toutefois un document précieux pour permettre aux personnes tenant le bureau de vote de vous retrouver dans les listes d'émargement au moment d'apposer votre signature. Votre carte indique en effet ce que l'on appelle votre "numéro de rang". Aussi, il est recommandé de faire son possible pour la présenter.

Les cartes d'électeurs ont été adressées dans la 2e quinzaine de mars. Si vous ne l'avez pas reçue, contactez le Service Élections à l'Hôtel de Ville ou dans les mairies annexes.
Tél. : 04 94 17 66 22 (ou 67 20 / ou 67 31/ ou 67 32) de 8h30 à 17h.

À la Tour de Mare, l'annexe de la Mairie accueille les électeurs inscrits dans les bureaux n°12 et n° 13, anciennement hébergés par l'école René Char.

Comment voter si je ne suis pas là le jour du scrutin ?

Si vous êtes absent de la commune le (ou les) jour(s) du (des) scrutin(s) (formation, vacances ou lieu de résidence différent de celui de votre inscription sur la liste électorale), ou même si vous êtes sur place mais que vous êtes empêché en raison d'obligations professionnelles, en raison d'un handicap, pour raison de santé ou en raison de l'assistance apportée à une personne malade ou informe, vous pouvez voter par procuration, c'est-à-dire donner procuration à une personne de votre entourage pour voter à votre place.

Dans ce cadre, vous le désignez comme votre mandataire et vous devenez vous-même son mandant, sous réserve des conditions suivantes :

- le mandataire doit impérativement être inscrit sur la liste électorale de la même commune que vous, mais pas obligatoirement voter dans le même bureau que vous.
- un mandataire ne peut disposer que d'une seule procuration à la fois.

Les procurations peuvent être établies toute l'année auprès de :

- Tribunal d'Instance

Rue Jean Jaurès – Tél. : 04 94 44 54 10

- Commissariat de Police

Rue de Triberg – Tél. 04 94 51 90 00

- Ambassade ou Consulat pour les électeurs résidant à l'étranger.

Pensez à vous munir de votre pièce d'identité, ainsi que des nom, prénom, adresse et date de naissance de votre mandataire pour y remplir le formulaire comprenant différents volets dont celui d'une attestation sur l'honneur relative à votre empêchement. Un récépissé vous sera remis. En revanche, aucun récépissé ne sera adressé à votre mandataire qu'il vous appartient d'informer.



A noter, les personnes ne pouvant se déplacer pour des raisons médicales, peuvent adresser leur demande de procuration, assortie d'un certificat médical, au Commissariat de Police, qui mandatera un Officier de Police Judiciaire (OPJ) à leur domicile.

Les nouveaux bureaux de vote

Fréjus compte désormais 39 bureaux de vote, répartis comme suit :

- **N° 1 :** Mairie, Salle Riculphe
Hôtel de Ville Place Formigé
- **N° 2 :** École Turcan
109, rue du Dr. Turcan
- **N° 3 :** École Turcan
109, rue du Dr. Turcan
- **N° 4 :** École Turcan
109, rue du Dr. Turcan
- **N° 5 :** École Turcan
109, rue du Dr. Turcan
- **N° 6 :** École élémentaire Les Chênes
Avenue du XVe Corps
- **N° 7 :** École élémentaire Les Chênes
Avenue du XVe Corps
- **N° 8 :** École élémentaire Les Chênes
Avenue du XVe Corps
- **N° 9 :** École élémentaire Les Chênes
Avenue du XVe Corps
- **N° 10 :** Groupe scolaire Aurélien
Avenue du Général Riéra
- **N° 11 :** Groupe scolaire Aurélien
Avenue du Général Riéra
- **N° 12 :** Mairie annexe de la Tour de Mare
Allée du Serpolet
- **N° 13 :** Mairie annexe de la Tour de Mare
Allée du Serpolet
- **N° 14 :** Salle de sports Galliéni
Avenue Henri Giraud
- **N° 15 :** Salle de sports Galliéni
Avenue Henri Giraud
- **N° 16 :** Salle de sports Galliéni
Avenue Henri Giraud
- **N° 17 :** Salle de sports Galliéni
Avenue Henri Giraud
- **N° 18 :** École élémentaire Aubanel
Rue T. Aubanel
- **N° 19 :** École élémentaire Aubanel
Rue T. Aubanel
- **N° 20 :** École élémentaire Aubanel
Rue T. Aubanel
- **N° 21 :** École élémentaire Aubanel
Rue T. Aubanel
- **N° 22 :** Salle polyvalente Hyppolite Fabre
Rue Hyppolite Fabre
- **N° 23 :** Salle polyvalente Hyppolite Fabre
Rue Hyppolite Fabre
- **N° 24 :** Salle polyvalente Hyppolite Fabre
Rue Hyppolite Fabre
- **N° 25 :** Capitainerie de Port-Fréjus
Passage de Caryatides
- **N° 26 :** Salle du Sextant
1413, avenue de Provence
- **N° 27 :** Salle du Sextant
1413, avenue de Provence
- **N° 28 :** École élémentaire des Eucalyptus
Avenue de Villeneuve
- **N° 29 :** École élémentaire des Eucalyptus
Avenue de Villeneuve
- **N° 30 :** École maternelle de Villeneuve
Rue de l'Argentière
- **N° 31 :** École maternelle de Villeneuve
Rue de l'Argentière
- **N° 32 :** École maternelle de Caïs
Rue des Combattants d'Afrique du Nord
- **N° 33 :** École maternelle de Caïs
Rue des Combattants d'Afrique du Nord
- **N° 34 :** École maternelle de Caïs
Rue des Combattants d'Afrique du Nord
- **N° 35 :** Salle polyvalente Charles Denis
Saint-Aygulf
- **N° 36 :** Salle polyvalente Charles Denis
Saint-Aygulf
- **N° 37 :** Salle polyvalente Charles Denis
Saint-Aygulf
- **N° 38 :** Salle polyvalente Charles Denis
Saint-Aygulf
- **N° 39 :** École maternelle Jean Monnet
Saint-Jean-de-Cannes

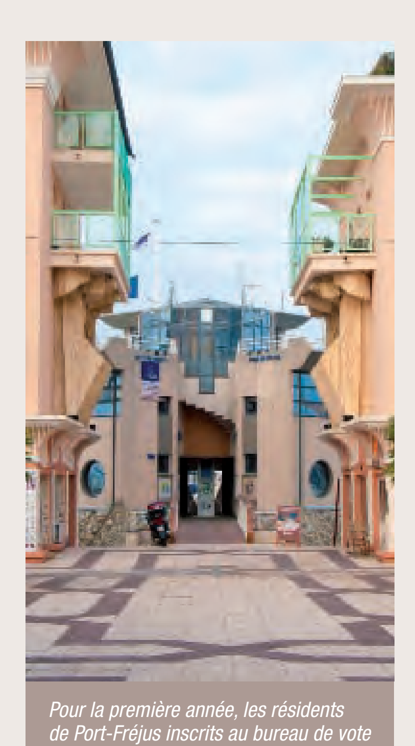
Retrouvez votre bureau de vote

La liste des rues de tous les quartiers présentées ci-après vous permet de retrouver le bureau de vote dans lequel vous votez. Pour ce faire, rendez-vous à l'adresse de votre domicile et notez le numéro du bureau correspondant, dont vous trouverez l'adresse en page 11.

A noter que l'adresse de votre domicile est bien évidemment celle que vous avez déclarée auprès du Service des Affaires Générales lors de votre inscription sur les listes électorales. En effet, si vous avez déménagé dans notre commune entre-temps sans avoir signalé votre changement d'adresse, votre nouvelle adresse ne peut pas avoir été prise en compte. Vous devez donc tenir compte de votre précédente adresse pour trouver votre bureau de vote.

Certaines artères de notre ville correspondent à plusieurs bureaux. Elles sont en ce cas découpées soit par côtés, pair et impair, soit par numéros sur ces mêmes côtés.

1ère Division-Française-Libre (rue) ... N° 4
8 mai 1945 (avenue)
côté impair et côté pair du 2 au 434 ... N° 31
8 mai 1945 (avenue)
côté pair à partir du 500 ... N° 28
XVe Corps (avenue)
côtés pair et impair du 1 au 354 ... N° 3
XVe Corps (avenue)
côtés pair et impair à partir du 355 ... N° 8



Pour la première année, les résidents de Port-Fréjus inscrits au bureau de vote n° 25 voteront à la Capitainerie du port.

A

Abbé-Toti (allée) ... N° 1
Abreuvoir (impasse) ... N° 15
Actium (place) ... N° 25
Adrech (rue) ... N° 39
Adrets (rue) ... N° 36
Agachon (avenue)
côté impair du 1 au 1199
et côté pair du 2 au 1198 ... N° 6
Agachon (avenue)
côté pair à partir du 1200 ... N° 8
Agay (rue) ... N° 4
Aglanies (impasse) ... N° 16
Agnelets (rue) ... N° 15
Agricola (place) ... N° 2
Agrippa (quai) ... N° 25
Aicard, J. (rue) ... N° 24
Aigues-Marines (allée) ... N° 12
Aiguieres (impasse) ... N° 15
Albizzia (allée) ... N° 11
Alger (boulevard) – *du 1 au 682* ... N° 25
Alger (boulevard) – *du 683 au 2000* ... N° 23
Alouettes (allée) ... N° 34
Alsace (rue) ... N° 36
Ancienne-route-d'Italie (impasse) ... N° 17
Amandiers (allée) ... N° 21
Ambon (rue) ... N° 18
Amethyste (rue) ... N° 14
Amethyste (impasse) ... N° 14
Ange, Deis (rue) ... N° 25
Antelmi (rue) ... N° 1
Antelmi (traverse) ... N° 1
Anthemis (rue) ... N° 29
Antoine (quai) ... N° 25
Antony (avenue) ... N° 38
Aqueducs (avenue) ... N° 2
Aqueduc-Romain (avenue) ... N° 13
Aragonite (rue) ... N° 14
Aragonite (impasse) ... N° 14
Araucaria (allée) ... N° 11
Arbousiers (avenue) *(St-Aygulf)* ... N° 38
Arbousiers (avenue)
(St-Jean de Cannes) ... N° 39
Arbousso, Deis (allée) ... N° 34
Arcades (allée) ... N° 11
Arche (avenue) ... N° 13
Arène, P. (rue) ... N° 23
Argens (avenue) ... N° 28
Argentière (rue)
côté impair du 1 au 41
et côtés pair et impair à partir du 42 ... N° 31
Argentière (rue)
côté pair du 2 au 42 ... N° 30
Ariane (allée) ... N° 15
Arnaveu, Deis (allée) ... N° 11
Artuby (rue) ... N° 38
Asphodèles (allée) ... N° 21
Aubanel (rue) ... N° 18
Aubenas (rue) – *côté pair* ... N° 1
Aubenas (rue) – *côté impair* ... N° 2
Augier, Dr. (rue) – *côté impair* ... N° 4
Augier, Dr. (rue) – *côté pair* ... N° 3
Aulezy (impasse) ... N° 2
Aumarinier (avenue) ... N° 39
Aurélia (via) – côtés pair et impair
du 1 au 809 ... N° 16
Aurélia (via) – *côtés pair et impair*
à partir du 810 ... N° 17
Aurélia (impasse) ... N° 17
Auriasque (rue) ... N° 30
Aurore (allée) ... N° 17
Auvergne (impasse) ... N° 15
Avelan (rue) ... N° 5
Azur (allée) ... N° 12

B

Bac (quartier) ... N°35
Baccarat (rue) – *côté impair* ... N° 28
Baccarat (rue) – *côté pair* ... N° 24
Bacchi, J. (rue) ... N° 3
Bagnols (route) ... N° 34
Baisses (quartier) ... N° 11
Balzac, H. de (boulevard)
côtés pair et impair
du 1 au 108 et à partir du 456 ... N° 37
Balzac, H. de (boulevard)
côtés pair et impair du 167 au 430 ... N° 36
Balzac, H. de (impasse) ... N° 37
Baous (rue) ... N° 39
Baous (square) ... N° 39
Barale, G. (square) ... N° 2
Barbacane (impasse) ... N° 15
Bargeme (impasse) ... N° 38
Baronne (avenue) ... N° 35
Baronne (impasse) ... N° 35
Bartavelles (allée) ... N° 34
Basilic (allée) ... N° 16
Bastide (rue) ... N° 33
Batteries (rue) ... N° 24
Baudelaire, C. (impasse) ... N° 37
Beal (impasse) ... N° 29
Beaume (chemin) ... N° 33
Beaume (quartier) ... N° 33
Beausset (rue) ... N° 1
Beethoven, L. Van (boulevard) ... N° 35
Bel Air (rue) ... N° 2
Belladone (rue) ... N° 29
Bellay (impasse) ... N° 35
Bellevue (quartier) ... N° 10
Bellevue (allée) ... N° 10
Belvédère (allée) ... N° 17
Belvédère (avenue) ... N° 38
Belvédère (rond-point) ... N° 38
Bengalis (allée) ... N° 34
Berger (impasse) ... N° 15
Bergeronnettes (allée) *(Gallieni)* ... N° 17
Bergeronnettes (allée) (Caïs) ... N° 34
Berlioz, H. (boulevard) ... N° 38
Berlioz, H. (impasse) ... N° 37
Bernhardt, S. (avenue) ... N° 38
Bernhardt, S. (impasse) ... N° 38
Bertagna, P. (rue) ... N° 2
Besse, G. (rue) ... N° 33
Bessonnière (allée) ... N° 15
Biche (avenue) ... N° 16
Bidoure, M. (rue) ... N° 2
Bizet, G. (avenue) ... N° 37
Blanche (rue) ... N°2
Blazy, Ctaine (rue)
côtés pair et impair du 1 au 241 ... N° 29
Blazy, Ctaine (rue)
côtés pair et impair du 242 au 642 ... N° 30
Blazy, Ctaine (rue)
côtés pair et impair à partir du 643 ... N° 31
Blériot, L. (rue) ... N° 28
Bleuets (avenue) ... N° 28
Bleuets (impasse) ... N° 28
Boeuf, L. (avenue) ... N° 37
Bonfin (chemin) ... N° 34
Bonfin (quartier) ... N° 34
Bosco, H. (rue) ... N° 18
Bosquets (avenue) ... N° 17
Boticelli (rue) ... N° 9
Boucher, H. (rue) ... N° 24
Bougainvilliers (allée) ... N° 17
Bouin, J. (impasse) ... N° 35
Bouin, J. (rue) ... N°35
Bouin, J. (square) ... N°35
Bouisset (quartier) ... N° 31
Bourgine (avenue) ... N° 38
Bourguet (place) ... N° 1
Bourguet (rue) ... N° 1
Bozon (route) ... N° 11
Bravet (quartier) ... N° 32
Bravet (rue) ... N° 33
Bret, G. (rue)
côté impair du 1 au 11 ... N° 1
Bret, G. (rue)
côté pair du 2 au 248 ... N° 3
Bret, G. (rue)
côté impair du 13 au 399
et côté pair du 250 au 400 ... N° 2
Bret, G. (rue)
côté impair à partir du 401 ... N° 8
Bret, G. (rue)
côté pair à partir du 402 ... N° 7
Bret, P. (rue) ... N° 24
Breteche (allée) ... N° 15
Breton, J. (avenue) ... N° 38
Briand, A. (avenue)
côté impair du 1 au 247 ... N° 1
Briand, A. (avenue)
côté pair et côté impair
à partir du 277 ... N° 5
Brosset, Gal (rue) ... N° 3
Brun, G. (impasse) ... N° 37
Brusc, Deis (avenue) ... N° 11
Bruscassiero, Dei (allée) ... N° 34
Bruyères (allée) ... N° 12

C

Cabiscaou, Dou (rue) ... N° 25
Cadeniero (impasse) ... N° 16
Caïs (quartier) ... N° 33
Calanques (allée) ... N° 37
Callas (impasse) ... N° 38
Callas (rond-point) ... N° 38
Callies, Gal (avenue)
côté impair du 1 au 553
et côté pair du 2 au 282
et du 286 au 552 ... N° 10
Callies, Gal (avenue) – *le 284* ... N° 9
Callies, Gal (avenue)
côté impair à partir du 555 ... N° 12
Callies, Gal (avenue)
côté pair à partir du 726 ... N° 14
Camélias (avenue) ... N° 17
Camelin (rue)
côtés pair et impair du 1 au 126 ... N° 1
Camelin (rue)
côtés pair et impair à partir du 149 ... N° 2
Campanettes (rue) ... N° 28
Campanie (impasse) ... N° 17
Campanules (impasse) ... N° 15
Campas (impasse) ... N° 15
Camus, A. (impasse) ... N° 25
Camus, A. (rue) ... N° 14
Canaris (allée) ... N° 34
Candolle (rue) ... N° 1
Caneu, Deis (allée) ... N° 11

Cannes (route)
côtés pair et impair du 1 au 1095 . . .N° 13
Cannes (route)
côté pair du 1096 au 1848 . . . . .N° 16
Cannes (route)
côté impair à partir du 1097
et côté pair à partir du 1850 . . . . .N° 17
Capitou (quartier) . . . . .N° 34
Capitou-de-l'Estérel (avenue) . . . . . .N° 34
Capou (quartier) . . . . .N° 31
Capricorne (allée) . . . . .N° 21
Capucines (avenue) . . . . .N° 28
Caravello, Dei (quai) . . . . .N° 25
Carenage, Dou (quai) . . . . .N° 25
Caroubier (allée) . . . . .N° 11
Carpeaux (boulevard) . . . . .N° 36
Carrara, J. (rue)
côtés pair et impair du 1 au 307 . . . .N° 29
Carrara, J. (rue)
côtés pair et impair à partir du 308 . .N° 28

Charcot, J-B. (impasse) . . . . .N° 23
Chardin (avenue) . . . . .N° 35
Chardonnerets (impasse) . . . . .N° 17
Charpentier, G. (avenue) . . . . .N° 35
Charpentier, G. (impasse) . . . . .N° 35
Chastel, R. (avenue) . . . . .N° 38
Château-de-Gallieni (avenue) . . . . . .N° 18
Châteaux-de-Villepey (allée) . . . . . .N° 35
Chateaubriand (avenue) . . . . .N° 35
Chateaubriand (impasse) . . . . .N° 35
Chatrian, E. (avenue) . . . . .N° 36
Chênes-Verts (avenue) . . . . .N° 38
Chenier, A. (impasse) . . . . .N° 3
Chenier, A. (rue) . . . . .N° 3
Chèvrefeuilles (avenue) . . . . .N° 38
Chevreuil (impasse) . . . . .N° 16
Chintreuil (avenue) . . . . .N° 38
Chintreuil (impasse) . . . . .N° 38
Chopin, F. (avenue) . . . . .N° 16
Chopin, F. (impasse) . . . . .N° 16

(rue) – *côté pair le 2448* . . . . .N° 32
Commerce (rue) . . . . .N° 26
Compassis (quartier) . . . . .N° 34
Compassis (chemin) . . . . .N° 34
Consuls (place) . . . . .N° 1
Cormorans (allée) . . . . .N° 34
Corniche-d'Azur, (avenue)
côtés pair et impair du 1 au 1031 . . .N° 36
Corniche-d'Azur (avenue)
côtés pair et impair du 1032 au 1471 . .N° 37
Corniche-d'Azur (avenue)
côtés pair et impair à partir du 1472 .N° 38
Corniche-Bleue (avenue) . . . . .N° 38
Corniche-d'Or (avenue) . . . . .N° 38
Corniches-Liguriennes (rue) . . . . . .N° 8
Corot (boulevard) . . . . .N° 36
Corot (impasse) . . . . .N° 36
Couchant (allée) . . . . .N° 38
Coucous (allée) . . . . .N° 34
Coullet, M. (avenue) . . . . .N° 36

Desaugiers (rue) . . . . .N° 1
Diamants (allée) . . . . .N° 12
Diesel, R. (rue) . . . . .N° 33
District (place) . . . . .N° 1
Donizetti (allée) . . . . .N° 38
Donjon (allée) . . . . .N° 15
Donnadieu, Dr. (rue) . . . . .N° 4
Donnadieu, Dr. (rue)
côté pair du 2 au 228 . . . . .N° 18
Donnadieu, Dr. (rue)
côté impair à partir du 330
et côté pair à partir du 674 . . . . .N° 19
Donnadieu, Dr. (impasse) . . . . .N° 19
Draio (impasse) . . . . .N° 39
Dufy, R. (allée) . . . . .N° 17
Duguay-Trouin (impasse) . . . . .N° 23
Duran, C. (place) . . . . .N° 36
Duvivier, A. (rue) . . . . .N° 8

E

Echauguette (impasse) . . . . .N° 15
Ecureils (allée) . . . . .N° 17
Edison, T. (impasse) . . . . .N° 33
Einaudi, A. (rue) . . . . .N° 5
Einstein, A. (rue) . . . . .N° 33
Eluard, P. (impasse) . . . . .N° 23
Emeraudes (avenue) . . . . .N° 12
Escabois (rue) . . . . .N° 2
Esclamandes (chemin) . . . . .N° 36
Esclamandes (quartier) . . . . .N° 36
Esclapes (quartier) . . . . .N° 33
Espadoun, Dei (place) . . . . .N° 25
Espeoutier (quartier) . . . . .N° 39
Espeoutier (avenue) . . . . .N° 39
Estérel (rue) *(La Gabelle)* . . . . .N° 18
Estérel (rue) *(Centre)* . . . . .N° 5
Esterellite (place) . . . . .N° 14
Etangs (chemin) . . . . .N° 35
Eucalyptus (avenue) *(Villeneuve)* . . . .N° 28
Eucalyptus (avenue)
(St-Jean-de-Cannes) . . . . .N° 39
Europe (avenue) . . . . .N° 8

Tous les résidents de Saint-Aygulf sont inscrits dans les bureaux n° 35, n° 36, n° 37 et n° 38 installés dans la salle polyvalente Charles Denis.

Carrel, A. (avenue) . . . . .N° 38
Caruso (impasse) . . . . .N° 9
Caryatides (passage) . . . . .N° 25
Castel-de-Saint-Lambert (impasse) .N° 14
Castellane (place) . . . . .N° 2
Castelli (place) . . . . .N° 1
Castelli (rue) . . . . .N° 1
Castelli (traverse) . . . . .N° 1
Casteu (chemin) . . . . .N° 14
Castillon, L. (avenue)
côtés pair et impair du 1 au 620 . . . .N° 36
Castillon, L. (avenue)
côtés pair et impair à partir du 657 . .N° 37
Castillon, L. (impasse) . . . . .N° 37
Catulle (allée) . . . . .N° 11
Cèdre (allée) . . . . .N° 11
Ceps (allée) .N° 17
Cerisiers (allée) . . . . .N° 32
Cévennes (impasse) . . . . .N° 15
Cézanne, P. (allée) . . . . .N° 17
Chabrier (avenue) . . . . .N°16
Chagall, M. (allée) . . . . .N° 17
Chaix, P. (rue) . . . . .N° 2
Chamecisso, Dou (rue) . . . . .N° 24
Chanteclerc (allée) . . . . .N° 17
Chapelle (impasse) . . . . .N° 16
Chabronnières (impasse) . . . . .N° 15

Christiane (allée) . . . . .N° 38
Ciamin, Dr. (rue) . . . . .N° 1
Cicéron (allée) . . . . .N° 13
Cigale-d'Or (allée) . . . . .N° 33
Cigales (allée) . . . . .N° 17
Cigales (impasse) . . . . .N° 5
Cigaloun, Lou (impasse) . . . . .N° 37
Cistes (allée) . . . . .N° 12
Citroën, A. (rue) . . . . .N° 33
Citronniers (rue) . . . . .N° 32
Civadeu (place) . . . . .N° 25
Claustra-Maris (impasse) . . . . .N° 5
Claviers (chemin) . . . . .N° 33
Claviers (rue) . . . . .N° 38
Clématites (rue) . . . . .N° 29
Cléopâtre (quai) . . . . .N° 25
Colibri (allée) . . . . .N° 32
Coliou (place) . . . . .N° 34
Colisée (avenue) . . . . .N° 13
Collet (impasse) . . . . .N° 39
Collines (avenue) . . . . .N° 34
Colombes (allée) . . . . .N° 34
Colombier (quartier) . . . . .N° 32
Combattants-d'Afrique-du-Nord
(rue) – *côté impair et côté pair*
du 2 au 2446 et à partir du 2450 . . .N° 33
Combattants-d'Afrique-du-Nord

Counillier (chemin) . . . . .N° 10
Coupole (allée) . . . . .N° 16
Couquihage, Dei (place) . . . . .N° 25
Couradours (quartier) . . . . .N° 31
Courbet (avenue) . . . . .N° 38
Courbet (impasse) . . . . .N° 38
Couroucous (allée) . . . . .N° 34
Couvent (place) . . . . .N° 1
Couzinet, R. (avenue) . . . . .N° 12
Craponne (rue) . . . . .N° 2
Croisette (avenue) . . . . .N° 39
Curie, P. (rue) . . . . .N° 22
Cyprès (allée) . . . . .N° 10
Cyrnos (boulevard) . . . . .N° 36

D

Daudet, A. (rue) . . . . .N° 19
Daudet, L. (avenue) . . . . .N° 37
Debussy, C. (avenue) . . . . .N° 35
Decuers, S. (boulevard) . . . . .N°29
Decuers, S. (impasse) . . . . .N° 29
Degas, E. (allée) . . . . .N° 17
Delibes, L. (avenue) . . . . .N° 16
Demoiselles (allée) . . . . .N° 14

F

Fabre, H. (impasse) . . . . .N° 23
Fabre, H. (rue)
côté impair et côté pair du 2
au 470 et du 524 au 688 . . . . .N° 23
Fabre, H. (rue)
côté pair à partir du 774 . . . . .N° 25
Faon (impasse) . . . . .N° 16
Farigoulette (allée) . . . . .N° 16
Fauvettes (allée) *(Gallieni)* . . . . .N° 17
Fauvettes (allée) *(Caïs)* . . . . .N° 34
Favouio, Dei (place) . . . . .N° 25
Felibrige (impasse) . . . . .N° 19
Felibrige (rue) . . . . .N° 19
Fenouils (allée) . . . . .N° 21
Ferigoulo, Deis (allée) . . . . .N° 11
Festival (avenue) . . . . .N° 39
Février, Paul-Albert (place) . . . . .N° 1
Figueirado (avenue) . . . . .N° 16
Flamants (allée) . . . . .N° 34
Flaubert, G. (avenue) . . . . .N° 37
Flaubert, G. (impasse) . . . . .N° 37
Fleurs (allée) . . . . .N° 37
Fleury (rue) .N° 1


Nouveau site dédié aux scrutins, la salle de sports Gallieni compte quatre bureaux de vote, les n°14, 15, 16 et 17.

Florence (allée) . . . . .N° 9
Florentine (allée) . . . . .N° 16
Fluorite (rue) . . . . .N° 14
Foch (impasse) . . . . .N° 35
Folle-Brise (impasse) . . . . .N° 38
Forces-Françaises-Libres (rue) . . . . .N° 25
Formigé (place) . . . . .N° 1
Fort, P. (impasse) . . . . .N° 23
Fort-de-Brégançon (rue) . . . . .N° 15
Forum-Romain (avenue) . . . . .N° 13
Foudre (rue) . . . . .N° 25
Four (rue) .N° 1
Four-à-Chaux (avenue) . . . . .N° 38
Fragonard (avenue) . . . . .N° 38
Fragons (allée) . . . . .N° 21
Franc-Comtoise (impasse) . . . . .N° 15
France, A. (rue) . . . . .N° 37
France, A. (impasse) . . . . .N° 37
Fréjus (port) . . . . .N° 25
Fresnes (allée) . . . . .N° 21
Fresnay, P. (impasse) . . . . .N° 16
Fruhinsoltz (avenue) . . . . .N° 36

G

Gabian, Lou (avenue) . . . . .N° 32
Gabin, J. (impasse) . . . . .N° 16
Galiote (rue) . . . . .N° 36
Galiote (place . . . . .N° 36
Galioun, Dou (place) . . . . .N° 25
Galissardière (avenue) . . . . .N° 5
Galissardière (impasse) . . . . .N° 5
Gallieni, Mal (rue)
côtés pair et impair du 1 au 215 . . . .N° 22
Gallieni, Mal (rue)
côtés pair et impair à partir du 216 . .N° 18
Gallieni (avenue) . . . . .N° 38
Gallieni (impasse) . . . . .N° 14
Gallus (rue) . . . . .N° 2
Gallus (traverse) . . . . .N° 2
Galoubets (place) . . . . .N° 25
Galvaing, A. (avenue) . . . . .N° 38
Gargalon (quartier) . . . . .N° 17
Gargalon (route)
côté impair du 1 au 1783 et côté pair .N° 17
Gargalon (route)
côté impair à partir du 1785 . . . . . . .N° 11
Garnier, N. (rue) . . . . .N° 23
Garnier-Pages (rue) . . . . .N° 36
Garon (impasse) . . . . .N° 20
Garros, R. (rue)
côtés pair et impair du 1 au 130 . . . .N° 26
Garros, R. (rue)
côtés pair et impair à partir du 190 . .N° 22
Garros, R. (square) . . . . .N° 24
Gaudine (quartier) . . . . .N° 31
Gaulle, Gal de (rue) . . . . .N° 2
Gautier, T. (avenue) . . . . .N° 38
Geai-Bleu (impasse) . . . . .N° 16
Gelinottes (allée) . . . . .N° 34
Gendarme-Veilex (rue) . . . . .N° 27
Gendarmerie-Nationale (rond-point) .N° 26
Genets (allée) . . . . .N° 21
Genevriers (allée) . . . . .N° 11
Geraniums (allée) . . . . .N° 10
Ginesto, Deis (allée) . . . . .N° 11
Giono, J. (rue)
côtés pair et impair du 1 au 407 . . . .N° 19
Giono, J. (rue)
côtés pair et impair à partir du 408 . .N° 20
Girardin (rue) – *côté impair* . . . . . . .N° 2
Girardin (rue) – *côté pair* . . . . .N° 1
Giraud, H. (avenue)
côtés pair et impair du 1 au 1259 . . . .N° 14
Giraud, H. (avenue)
côtés pair et impair du 1260 au 2426 . .N° 15
Giraud, H. (avenue)
côtés pair et impair à partir du 2427 . . .N° 21
Girolles (impasse) . . . . .N° 17
Glacière (rue) . . . . .N° 1
Glacière (place) . . . . .N° 1
Glaieuls (allée) . . . . .N° 12
Glycines (allée) . . . . .N° 21
Goélands (allée) . . . . .N° 34
Golf (avenue) . . . . .N° 17
Golf (impasse) . . . . .N° 17
Gonfaron (quartier) . . . . .N° 34
Gorfous (allée) . . . . .N° 34
Gounod, C. (avenue) . . . . .N° 38
Gounod, C. (impasse) . . . . .N° 38
Gouras (allée) . . . . .N° 34
Graecinus (rue) – côté impair . . . . . .N° 1
Graecinus (rue) – côté pair . . . . .N° 2
Grand-Boucharel (avenue) . . . . .N° 38
Grand-Esca (rue) . . . . .N° 25
Grand-Esca (passage) . . . . .N° 25
Grand-Mas (allée) . . . . .N° 15
Grisolle (rue) . . . . .N° 1
Guérande (impasse) . . . . .N° 15
Guillaumet, H. (rue) . . . . .N° 12
Guynemer, G. (rue) . . . . .N° 28

H

Haendel, G. (avenue) . . . . .N° 16
Hameau, (impasse) . . . . .N° 33
Hameau-de-Caïs (avenue) . . . . .N° 33
Hameau-de-Valescure (rue) . . . . . . .N° 21
Hameau-du-Collège (allée) . . . . . . .N° 21
Hameau-Tranquille (boulevard) . . . . .N° 16
Hamon (boulevard) . . . . .N° 36
Hellet, J. (rue) . . . . .N° 24
Herbes (allée) . . . . .N° 21
Hermès (passage) . . . . .N° 25
Hérons (allée) . . . . .N° 34
Hibiscus (impasse) . . . . .N° 14
Hilz, M. (rue) . . . . .N° 24
Hirondelles (avenue) . . . . .N° 17
Hirondelles (chemin) . . . . .N° 19
Horace (avenue) . . . . .N° 11
Hortensias (allée) . . . . .N° 17
Horts (rue) .N° 5
Horts (impasse) . . . . .N° 5
Hugo, V. (avenue) . . . . .N° 22
Hugues, C. (avenue) . . . . .N° 36
Huguetto, S. (rue) . . . . .N° 22

I

Ile-de-France (rue) . . . . .N° 15
Iles (avenue) . . . . .N° 39
Imer (avenue) . . . . .N° 37
Iris-de-l'Escaillon (allée) . . . . .N° 39
Istrie (rue) .N° 17
Italie (ancienne route) . . . . .N° 17

J

Jade (allée) . . . . .N° 12
Jais (allée) .N° 12
Jardins (rue) . . . . .N°29
Jardins-d'Azur (allée) . . . . .N° 10
Jas (avenue) . . . . .N° 16
Jasmins (allée) . . . . .N° 17
Jaurès, J. (rue) . . . . .N° 1
Jean XXII (rue) . . . . .N° 1
Jésuites (place) . . . . .N° 2
Joly, E. (rue) – *côté impair* . . . . .N° 24
Joly, E. (rue) – *côté pair* . . . . .N° 28
Jonquilles (rue) . . . . .N° 17
Jourdan (rue) . . . . .N° 2
Jourdan (traverse) . . . . .N° 2
Juin, Mal (rond-point) . . . . .N° 24
Juvenal (allée) . . . . .N° 11

K

Kangourou (impasse) . . . . .N° 14
Kennedy, J-F. (avenue) . . . . .N° 6

L

Lac (avenue) . . . . .N° 17
Lac-de-l'Ecureuil (rue) . . . . .N° 39
Lacaille (rue)
côté impair et côté pair à partir du 96 . . .N° 25
Lacaille (rue) – *côté pair du 2 au 94* . .N° 23
Lacepede (rue) . . . . .N° 1
Lachenaud, J. (avenue) . . . . .N° 34
Lalo, E. (avenue) . . . . .N° 16
Lamartine (avenue) . . . . .N° 35
Langousto, Dei (place) . . . . .N° 25
Lantanas (rue) . . . . .N° 29
Lanterne (chemin) . . . . .N° 29
Lattre-de-Tassigny, Mal de (avenue)
côté impair du 1 au 873
et côté pair du 2 au 758 . . . . .N° 4
Lattre-de-Tassigny, Mal de (avenue)
côté pair à partir du 850
et côté impair à partir du 959 . . . . . .N° 18
Laugier, P. (avenue) . . . . .N° 38
Laurie, Deis (allée) . . . . .N° 11
Lauriers (allée) . . . . .N° 16
Lavandes (impasse) . . . . .N° 11
Lavadins (rue) . . . . .N° 16
Lazes, A. (rue) – côté impair . . . . . .N° 23
Lazes, A. (rue) – côté pair . . . . .N° 25
Leclerc, Mal (avenue) . . . . .N° 25

Lentiscle, Deis (allée) . . . . N° 11
Léotard, A. (avenue)
côté impair du 1 au 605
et côté pair du 2 au 850 . . . . N° 8
Léotard, A. (avenue)
côté impair à partir du 701
et côté pair du 852 au 1096
et à partir du 1702 . . . . N° 21
Léotard, A. (avenue)
côté pair du 1098 au 1700 . . . . N° 20
Levant (allée) . . . . N° 38
Libération (boulevard) . . . . N° 22
Liberté (place) . . . . N° 1
Lices (rue) . . . . N° 14
Lierres (allée) . . . . N° 10
Ligures (allée) . . . . N° 18
Lilas (impasse) . . . . N° 36
Limousin (impasse) . . . . N° 15
Littoral (rue) . . . . N° 25
Louis, R. (rue)
côtés pair et impair du 1 au 555 . . . N° 24
Louis, R. (rue)
côtés pair et impair à partir du 556 . . N° 25
Louve (chemin) . . . . N° 17
Lucanie (impasse) . . . . N° 17
Lupins (allée) . . . . N° 10
Lys (allée) . . . . N° 21

M

Magali (allée) . . . . N° 36
Magdeleine (rue) . . . . N° 4
Magendie, Gal (avenue) . . . . N° 25
Maiet, Dou (place) . . . . N° 25
Malbousquet (quartier) . . . . N° 33
Malbousquet (rue) . . . . N° 33
Malherbe (avenue) . . . . N° 35
Malherbe (impasse) . . . . N° 35
Malpasset (route - RD 37)
côtés pair et impair du 1 au 2879 . . N° 11
Malpasset (route - RD 37)
côtés pair et impair à partir de 2880 . N° 17
Mapley (rue) . . . . N° 18
Manet (avenue) . . . . N° 35
Mangin (place) . . . . N° 1
Mangin, Gal (rue) . . . . N° 3
Marguerites (impasse) . . . . N° 11
Marjolaines (impasse) . . . . N° 15
Marsaou (rue) . . . . N° 39
Marsaou (avenue) . . . . N° 39
Marsouins (rue) . . . . N° 3
Martin, F. (avenue) . . . . N° 38
Martin, F. (impasse) . . . . N° 38
Martin-du-Gard, R. (avenue) . . . . N° 36
Martin-du-Gard, R. (impasse) . . . . . . N° 36
Martinets (allée) . . . . N° 34
Mas (impasse) . . . . N° 28
Mas (rue) . . . . N° 28
Mas-de-l'Etang (rue) . . . . N° 35
Massenet (avenue) . . . . N° 35
Massenet (impasse) . . . . N° 35
Mast, Dei Trest (place) . . . . N° 25
Maupassant, G. (avenue) . . . . N° 37
Maupassant, G. (passage) . . . . N° 37
Maurin-des-Maures (rue) . . . . N° 19
Méditerranée (rue) . . . . N° 25
Mer (boulevard)
côtés pair et impair du 2 au 300 . . . N° 28
Mer (boulevard)
côtés pair et impair à partir du 320 . . N° 24
Merlon (impasse) . . . . N° 15
Mermoz, J. (rue) . . . . N° 22
Mésanges (rue) . . . . N° 17
Messugo, Deis (allée) . . . . N° 11
Messugues (rue) . . . . N° 16
Michel-Ange (avenue) . . . . N° 16
Michelet, J. (avenue) . . . . N° 35
Micocouliers (rue) . . . . N° 23
Micocouliers (passage) . . . . N° 23
Midi (allée) . . . . N° 38
Millet, J-F. (avenue) . . . . N° 37
Mimosas (impasse) . . . . N° 15
Mimosas (avenue) . . . . N° 39
Mimosas (allée) . . . . N° 19
Mimosas-de-l'Escaillon (allée) . . . . . N° 39
Mireur, F. (rue) . . . . N° 3
Mistral, F. (rue) . . . . N° 24
Moineaux (allée) . . . . N° 34
Mont-Aventin (avenue) . . . . N° 13
Mont-Caelius (avenue) . . . . N° 13
Mont-Capitolin (avenue) . . . . N° 13
Mont-Esquilin (avenue) . . . . N° 13
Mont-Faron (rue) . . . . N° 15
Mont-Oppius (avenue) . . . . N° 13
Mont-Palatin (avenue) . . . . N° 13
Mont-Quirinal (avenue) . . . . N° 13
Mont-Vinaigre (allée) . . . . N° 9
Montagne (rue) . . . . N° 14
Montagne (impasse) . . . . N° 14
Montgolfier (rue) – *côté impair* . . . . N° 1
Montgolfier (rue) – *côté pair* . . . . . . N° 2
Montourey (quartier) . . . . N° 32
Montourey (rue) . . . . N° 32
Motte (impasse) . . . . N° 38
Mouettes (place) . . . . N° 34
Moulins (rue)
côté impair du 1 au 63 . . . . N° 5
Moulins (rue)
côté pair et côté impair à partir du 64 . . N° 29
Moyenne Corniche (avenue) . . . . N° 38
Mozart (impasse) . . . . N° 38
Muriers (place) . . . . N° 29
Muscadière (avenue) . . . . N° 16
Muscadière (lotissement) . . . . N° 16
Muscadière (residence) . . . . N° 16
Musée-des-Troupes-de-Marine
(avenue) . . . . N° 34
Musset, A. (avenue)
côtés pair et impair du 1 au 721 . . . N° 36
Musset, A. de (avenue)
côtés pair et impair à partir du 722 . . N° 37
Muy (boulevard) . . . . N° 36
Myrtes (rue) . . . . N° 16
Myrtes-de-l'Escaillon (allée) . . . . . . N° 39

Les électeurs des bureaux n° 26 et n° 27 se rendront désormais à la Salle municipale du Sextant, nouvel espace de bureaux de vote.

N

Nans (impasse) . . . . N° 15
Nefliers (allée) . . . . N° 32
Nerto, Deis (allée) . . . . N° 11
Niespie, Deis (allée) . . . . N° 11
Nicolaï, F. (avenue) . . . . N° 17
Nieto, P. (avenue) . . . . N° 11
Nouveau, G. (rue) . . . . N° 24

O

Octave (quai) . . . . N° 25
Oiseaux (allée) . . . . N° 38
Oliviers (rue) . . . . N° 32
Orangers (rue) . . . . N° 32
Orée-du-Parc (avenue) . . . . N° 11
Ormeaux (allée) . . . . N° 12
Ouffin, Dei (place) . . . . N° 25
Oulivie, Deis (allée) . . . . N° 11
Ouro (allée) . . . . N° 12
Ovide (allée) . . . . N° 11

P

Pagnol, M. (rue) . . . . N° 20
Palissade (quartier) . . . . N° 31
Palmiers (avenue) . . . . N° 3
Palombes (allée) . . . . N° 32
Palud (quartier) . . . . N° 33
Paons (allée) . . . . N° 34
Papet (allée) . . . . N° 33
Papin, D. (rue) . . . . N° 26
Parc-Arundo (allée) . . . . N° 21
Parc-du-Suveret (allée) . . . . N° 21
Parnasse (allée) . . . . N° 16
Parrets (rue) . . . . N° 1
Pas-de-la-Cepe (rue) . . . . N° 39
Pas-du-Colombier (rue) . . . . N° 32
Passeraux (allée) . . . . N° 17
Pasteur, L. (rue)
côtés pair et impair du 1 au 150 . . . N° 26
Pasteur, L. (rue)
côtés pair et impair à partir du 188 . . N° 22
Pastourelle (impasse) . . . . N° 15
Paulin, V. (rue) . . . . N° 2
Pébrier (avenue) . . . . N° 38
Pébrier (impasse) . . . . N° 38
Pêchers (rue) . . . . N° 32
Pédégal (rue) . . . . N° 18
Peguières (avenue) . . . . N° 39
Péguy, C. (avenue) . . . . N° 38
Pélicans (allée) . . . . N° 34
Pensées (allée) . . . . N° 17
Perdigau, Dei (rue) . . . . N° 25
Perrais, M. (rue) . . . . N° 37
Pescaire, Dei (place) . . . . N° 25
Petit-Bois (impasse) . . . . N° 14
Petit-Verdon (avenue) . . . . N° 38
Pétales (impasse) . . . . N° 17
Peupliers (avenue) . . . . N° 28
Phoenix (allée) . . . . N° 11
Pic-Aurelle (allée) . . . . N° 9
Pic-de-l'Ours (rue) . . . . N° 39
Pic-du-Cap-Roux (allée) . . . . N° 9
Picardie (impasse) . . . . N° 15
Piémont (place) . . . . N° 25
Pierres-de-Lune (allée) . . . . N° 12
Pigeonnier (rue) . . . . N° 32
Pigneto, Deis (place) . . . . N° 11
Pignons (impasse) . . . . N° 33
Pinède (impasse) . . . . N° 23
Pinelli, J. (rue) . . . . N° 2
Pins (impasse) . . . . N° 16
Pins-Parasols (impasse) . . . . N° 21
Pinsons (allée) . . . . N° 17
Piscine (allée) . . . . N° 16
Plage (rue) . . . . N° 36
Plaine (quartier) . . . . N° 31
Plan-Pinet (avenue) . . . . N° 39
Plaucudes (quartier-) . . . . N° 31
Plaucudes (chemin) . . . . N° 31
Pline-l'Ancien (allée) . . . . N° 13
Poincaré, R. (avenue) . . . . N° 38
Poincaré, R. (impasse) . . . . N° 38
Pointe (rue) . . . . N° 35
Poiriers (impasse) . . . . N° 3
Poivriers (rue) . . . . N° 16
Poivriers (placette) . . . . N° 16
Polygales (des), allée . . . . N° 21
Pommiers (rue) . . . . N° 32
Ponant (impasse) . . . . N° 36
Pont-Levis (allée) . . . . N° 15
Port (rue) . . . . N° 36
Port-de-Fréjus (avenue) . . . . N° 25

- **Porte-d'Hermès** (place) N° 25
- **Porte-d'Orée** (place) N° 1
- **Portes-du-Soleil** (avenue) N° 12
- **Portisol**, Deis (avenue) N° 12
- **Poste** (place) N° 37
- **Poterne** (impasse) N° 15
- **Potiers** (rue) *côtés pair et impair du 1 au 34* N° 1
- **Potiers** (rue) *côtés pair et impair à partir du 44* N° 2
- **Poulenc**, F. (rue) N° 25
- **Poupe**, E. (rue) N° 1
- **Pourpiers** (allée) N° 10
- **Pressoir** (allée) N° 14
- **Printemps** (avenue) *côtés pair et impair du 1 au 209* N° 28
- **Printemps** (avenue) *côtés pair et impair à partir du 227* N° 29
- **Priol-et-Laporte** (rue) N° 22
- **Progrès** (rue) N° 26
- **Provence** (avenue) *côtés pair et impair du 1 au 340* N° 29
- **Provence** (avenue) *côtés pair et impair à partir du 341* N° 27
- **Provence** (impasse) N° 23
- **Puccini** (allée) N° 38
- **Puget**, P. (avenue) N° 35
- **Puget**, P. (impasse) N° 35
- **Puits-des-Ferrats** (rue) N° 2
- **Puy** (rue) N° 2
- **Pyracantha** (avenue) N° 16
- **Pythagore** (impasse) N° 33

Q

- **Quartier-Latin** (passage) N° 25

R

- **Ramiers** (allée) N° 34
- **Rastel** (rue) N° 18
- **Ravel**, M. (impasse) N° 38
- **Ravel**, M. (rue) N° 38
- **Regoun**, Dou (allée) N° 34
- **Remitz** (place) N° 34
- **Renan**, E. (impasse) N° 37
- **Renoir**, A. (avenue) N° 16
- **Repos** (rue) N° 2
- **République** (place) N° 22
- **République** (rue) N° 22
- **Rescave** (avenue) N° 39
- **Réserve** (allée) N° 39
- **Revest** (rue) N° 39
- **Rey**, A. (rue) N° 37
- **Rey**, A. (impasse) N° 37
- **Reybaud**, V. (rue) N° 22
- **Reynaude** (rue) N° 1
- **Reyrannet** (rue) N° 6
- **Richery** (rue) N° 1
- **Riculphe** (place) N° 1
- **Riera**, Gal (avenue) N° 10
- **Riou** (allée) N° 14
- **Rivarol** (rue) N° 24
- **Rives-d'Or** (avenue) N° 38
- **Rives-d'Or** (impasse) N° 38
- **Rives** (impasse) N° 38
- **Rodin** (impasse) N° 35
- **Roitelets** (allée) N° 34
- **Rolliers** (allée) N° 34
- **Romarins** (allée) N° 16
- **Ronsard**, P. (avenue) N° 35
- **Roquebrune** (boulevard) N° 38
- **Roques-Rousses** (avenue) N° 39
- **Roscius** (rue) N° 2
- **Roscius** (impasse) N° 2
- **Rose-de-Mai** (avenue) N° 11
- **Roseaux** (impasse) N° 14
- **Rossi**, T. (impasse) N° 16
- **Rossini** (allée) N° 38
- **Rostand**, E. (rue) N° 24
- **Rostand**, E. (avenue) N° 35
- **Rouault**, G. (avenue) N° 16
- **Roucas** (impasse) N° 39
- **Rouges-Gorges** (allée) N° 17
- **Roumanille** (rue) N° 18
- **Roure**, Deis (allée) N° 11
- **Roux**, C. (rue) N° 24
- **Roxane** (allée) N° 17
- **Rubis** (rue) N° 12
- **Rural** (chemin) N° 31

S

- **Sablière** (chemin) N° 31
- **Saint-Exupéry** (rue) N° 24
- **Saint-François-de-Paule** (place) N° 1
- **Saint-François-de-Paule** (rue) N° 2
- **Saint-Joseph** (rue) N° 32
- **Saint-Lambert** (chemin) N° 3
- **Saint-Lambert** (avenue) N° 9
- **Saint-Léonce** (place) N° 2
- **Saint-Pons** (chemin) N° 11
- **Saint-Pons** (quartier) N° 11
- **Saint-Saens** (C.), boulevard N° 36
- **Saint-Saens** (C.), impasse N° 36
- **Saint-Tropez** (route) N° 31
- **Sainte-Brigitte** (quartier) N° 11
- **Sainte-Roseline** (allée) N° 14
- **Sagittaire** (allée) N° 21
- **Sakharov**, A. (avenue) N° 7
- **Salamandre** (impasse) N° 14
- **Salluste** (allée) N° 11
- **Salvarelli**, J. (boulevard) N° 36
- **Sambuquie** (impasse) N° 16
- **Sansonnets** (allée) N° 34
- **Santi**, R. (avenue) N° 16
- **Santons** (impasse) N° 15
- **Saphirs** (allée) N° 12
- **Sardou**, F. (rue) *côtés pair et impair du 1 au 239 et côté impair à partir du 241* N° 16
- **Sardou**, F. (rue) *côté pair à partir du 240* N° 14
- **Sariette** (rue) N° 16
- **Sauges** (rue) *côté impair et côté pair à partir du 56* N° 29
- **Sauges** (rue) *côté pair du 2 au 54* N° 30
- **Sauges** (passage) N° 29
- **Saule-Pleureur** (allée) N° 10
- **Sauleraie** (allée) N° 23
- **Sauvi**, Deis (allée) N° 11
- **Savoie** (impasse) N° 15
- **Savournin** (rue) N° 18
- **Schweitzer**, Dr. (rue) N° 26
- **Sénèque** (allée) N° 13
- **Sentolines** (allée) N° 12
- **Serpolet** (allée) N° 12
- **Shakespeare**, W. (rue) N° 23
- **Sibylle** (allée) N° 16
- **Sieyès** (rue) N° 1
- **Sigaudy** (rue) N° 1
- **Signoret**, S. (impasse) N° 16
- **Soleil** (avenue) N° 28
- **Sonnailles** (impasse) N° 15
- **Sorbier** (allée) N° 12
- **Soucis** (impasse) N° 4
- **Sourcier** (chemin) N° 11
- **Spariat**, L. (rue) N° 24
- **Stade** (impasse) N° 33
- **Stendhal** (avenue) N° 35
- **Strauss** (boulevard) N° 37
- **Suetone** (allée) N° 13
- **Suveret** (rue) *côtés pair et impair du 1 au 110* N° 20
- **Suveret** (rue) *côtés pair et impair à partir du 111* N° 21
- **Suivières** (rue) N° 39
- **Sylvestre** (impasse) N° 37

T

- **Tacite** (allée) N° 11
- **Tambourinaire**, Dei (place) N° 25
- **Tambours** (impasse) N° 15
- **Tanneron** (impasse) N° 39
- **Terence** (allée) N° 11
- **Testanier** (impasse) N° 28
- **Tête-Noire** (rue) N° 38
- **Tête-Noire** (impasse) N° 38
- **Théâtre-Romain** (avenue) N° 3
- **Thoron** (impasse) N° 5
- **Thoron** (rue) N° 5
- **Thym** (allée) N° 16
- **Tisserin** (place) N° 34
- **Tite-Live** (allée) N° 13
- **Tombades** (rue) N° 1
- **Topazes** (allée) N° 12
- **Toscane** (allée) N° 14
- **Toucans** (allée) N° 34
- **Toulouse-Lautrec** (allée) N° 17
- **Tour** (allée) N° 15
- **Touracos** (allée) N° 34
- **Tournesols** (rue) N° 20
- **Tourrache** (rue) – *côté impair* N° 28
- **Tourrache** (rue) *côté pair du 2 au 156* N° 30
- **Tourrache** (rue) *côté pair à partir du 158* N° 31
- **Tourrache** (quartier) N° 31
- **Tourterelles** (allée) N° 34
- **Train-des-Pignes** (avenue) N° 36
- **Trait**, R. (avenue) N° 38
- **Tramontane** (allée) N° 34
- **Traucade-Baoume** (avenue) N° 39
- **Travers-des-Orangers** (avenue) N° 39
- **Treille** (allée) N° 14
- **Triberg** (rue) N° 26
- **Troupes-de-Marine** (rue) N° 18
- **Troyon** (avenue) N° 35
- **Turcan**, Dr. (rue) – *côté impair* N° 3
- **Turcan**, Dr. (rue) – *côté pair* N° 1
- **Turcan**, Dr. (impasse) N° 3
- **Turquoises** (allée) N° 12

U

- **Ubac** (rue) N° 39

V

- **Vadon**, H. (rue) N° 2
- **Vadon**, H. (place) N° 2
- **Val-des-Arches** (avenue) N° 11
- **Valere** (allée) N° 14
- **Valéry**, P. (avenue) N° 3
- **Valéry**, P. (impasse) N° 38
- **Valescure** (chemin) N° 21
- **Valescure** (avenue) N° 21
- **Vallée-Rose** (chemin) *côtés pair et impair de 1 à 1000* N° 6
- **Vallée-Rose** (chemin) *côtés pair et impair à partir de 1001* N° 11
- **Vallon-d'Or** (impasse) N° 33
- **Vallon-d'Or** (rue) N° 33
- **Vallon-des-Pins** (avenue) N° 15
- **Vauvenargues** (rue) N° 36
- **Velay** (impasse) N° 15
- **Vénétie** (impasse) N° 17
- **Verdi** (allée) N° 38
- **Verdi** (impasse) N° 9
- **Verdiers** (impasse) N° 17
- **Verdun** (avenue) N° 2
- **Verger** (place) N° 32
- **Verlaine**, P. (impasse) N° 37
- **Verne**, J. (rue) – *côté impair* N° 19
- **Verne**, J. (rue) – *côté pair* N° 18
- **Vernède** (rue) N° 33
- **Vernèdes** (chemin) N° 33
- **Vernèdes** (quartier) N° 33
- **Vernet**, P. (place) N° 1
- **Versailles** (place) N° 1
- **Vieille-Auberge** (allée) N° 39
- **Vieille-Bergerie** (avenue) N° 15
- **Vignal** (rue) N° 18
- **Vigne** (allée) N° 14
- **Vignes-de-Guinet** (allée) N° 17
- **Vigneron**, G. (rue) N° 26
- **Vigny**, A. de (rue) N° 24
- **Villeneuve** (avenue) N° 29
- **Villepey** (quartier) N° 35
- **Vinci**, L. de (avenue) N° 16
- **Violettes** (avenue) N° 18
- **Virgile** (allée) N° 11
- **Vivaldi** (impasse) N° 9
- **Voitissambres** (impasse) N° 38

W

- **Wagner**, R. (avenue) N° 35
- **Wagner** (impasse) N° 35
- **Walesa**, L. (place) N° 1
- **Watteau** (avenue) N° 35
- **Watteau** (impasse) N° 35

Y

- **Yuccas** (allée) N° 13
- **Zénith** (allée) N° 19

Z

- **Zola**, E. (rue) N° 24